

23J11

Lac Clugny

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Réfus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En demande de renouvellement, U-Réfusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Réfus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
- Statut du site d'extraction:**
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement
- Substance extraite:**
 G Gravier, O Dolomie, U Autre
 S Sable de silice, P Ferme consolidée, X Calcite
 C Calcaire, J Terre jaune, R Ressou miniers inertes
 M Pierre métamorphosée, M Terre noire, S Sable
 E Minéral de silice, N Terre noire, T Tourbe

- Statut du site d'extraction:**
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement
- Contrainte à l'activité minière**
- Contrainte majeure**
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime des titres miniers ou par arrêté ministériel
 - Périère urbanisée
 - Territoire soustrait au régime des titres miniers et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire où l'exercice de l'activité minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
 - Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif**
- Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
- Terres de catégorie II
 - Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini**
- Entente Pilogan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
- Nissinan de Betsiamie, Essipk, Mashewiatsh, Nutschkan
- Frontières**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998: 22° 40' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7,5"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

